

Document d'information continuation individuelle

A remplir par l'employeur

Obligation d'information de l'employeur envers le travailleur conformément à l'article 208 de la loi du 4 avril 2014 relative aux Assurances.

Ce document doit être transmis au travailleur concerné au plus tard dans les 30 jours suivant la perte du bénéfice de l'assurance incapacité de travail liée à l'activité professionnelle.

Coordonnées de l'employeur
Nom de l'employeur
Numéro du contrat
Coordonnées du travailleur
Nom et prénom
Dates importantes
Date à laquelle le travailleur a été averti du droit de continuation individuelle de l'assurance// incapacité de travail liée à l'activité professionnelle:
L'affiliation à l'assurance incapacité de travail liée à l'activité professionnelle susvisée a pris/prend// fin au:
Information destinée au travailleur
Vous disposez du droit de poursuivre individuellement, en tout ou en partie, l'assurance incapacité de travail liée à l'activité professionnelle, en cas de perte de bénéfice de cette assurance, sans devoir subir un examen médical supplémentaire ni devoir remplir un nouveau questionnaire médical.
La seule condition est d'avoir été affilié de manière ininterrompue durant les 2 années précédant la perte du bénéfice du contrat.
Si vous désirez faire usage de ce droit de poursuite individuelle, vous devez transmettre le formulaire de demande en annexe (voir verso) <u>dans les 30 jours suivant la réception de cette lettre</u> à l'attention de:
Employee Benefits Desguinlei 92 B – 2018 Antwerpen (également pour les contrats gérés au siège de Bruxelles) Tél: 03/244.66.77 Fax: 03/244.44.02 E-mail: sceb-antwerpen@vivium.be
Vous avez le droit de prolonger le délai susvisé d'une période de 30 jours, à condition que vous en avertissiez VIVIUM par écrit ou par voie électronique.
Fait en deux exemplaires à, le/
Signature de l'employeur, Signature du travailleur,



Formulaire de demande continuation individuelle

A remplir par le travailleur

Vos coordonnées	
Nom et prénom	
Rue & numéro / boîte	
Code postal & localité	
Adresse e-mail	
Date de naissance Nouvelle profession	//
reducine profession	Veuillez donner une description précise de votre profession :
Nouveau statut social	salarié indépendant profession libérale
Demande de continua	tion individuelle
Je désire poursuivre individue formalité médicale pour un m dans l'assurance groupe).	ellement l'assurance incapacité de travail liée à l'activité professionnelle susvisée sans nouvelle ontant de rente annuelle de,00 EUR (au maximum ma dernière rente assurée
	nière ininterrompue durant les 2 années précédant la perte de cette garantie liée à l'activité n ou plusieurs assureurs?
Vous transmettez ce formulai du droit de continuation indivi	ire de demande <u>dans les 30 jours</u> suivant le moment où vous avez été averti par votre employeur iduelle, à l'attention de:
Employee Benefits Desguinlei 92 B – 2018 Antwerpen (égalem Tél: 03/244.66.77 Fax: 03/244.44.02 E-mail: sceb-antwerpen@viv	nent pour les contrats gérés au siège de Bruxelles) i <u>um.be</u>
	ger le délai susvisé d'une période de 30 jours, à condition que vous en avertissiez VIVIUM par . En tout état de cause, ce délai expire 105 jours après la perte du bénéfice de l'assurance.
Fait à	, le//
Signature,	